



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 21
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2022-11-1
Conseil Municipal du 16 Février 2022

DATE DE CONVOCATION : 9 Février 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H ROSARIO – E. PILLARD CLEMENTEL – S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU -

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à T. DEGRANDE- P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS – S. BUTET donne pouvoir à P. BERTON – P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLER MUNICIPAL EXCUSÉ : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. MARTINEAU

OBJET : CRÉATIONS D'EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité par l'organe délibérant de ladite collectivité.

Considérant les départs des agents, l'un pour mutation dans une autre collectivité, l'autre pour démission de la fonction publique territoriale, au service technique de la ville

Considérant la volonté municipale de transformer le contrat de droit privé d'un agent, pour concrétiser l'entrée de l'agent dans la fonction publique territoriale, réalisant ainsi les objectifs des contrats aidés

Considérant le départ d'un agent pour mise à la retraite au service des écoles

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré
PAR 26 VOIX POUR DECIDE :

- La suppression des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques, créés par délibération du 22 octobre 2008 des précédents emplois à temps complet sur lesquels étaient placés l'agent en départ pour mutation et l'agent démissionnaire du service technique au 01 janvier 2022
- La suppression du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet sur lequel était placé l'agent en départ pour mise à la retraite du service des écoles au 01 janvier 2022
- La création de trois emplois sur le grade d'adjoint technique pour le service technique à temps complet :
 - le premier au 20 février 2022
 - le second au 1^{er} mars 2022
 - le troisième au 1^{er} avril 2022

AR Prefecture

016-211600903-20220216-2022_11_1-DE
Reçu le 18/02/2022
Publié le 18/02/2022

- La création d'un emploi sur le grade d'adjoint technique pour le service des écoles à temps complet à compter du 01 mars 2022
- La modification en conséquence le tableau des effectifs.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la ville exercice 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

